

Le 5 novembre 2007

Par courriel et par messagerie

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Carolina Rinfret
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

OBJET: Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions des services
de transport à compter du 1^{er} janvier 2008
Votre dossier : R-3640-2007
Notre dossier: R000243 CR/FJM

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose auprès de la Régie, en version électronique, ses réponses à la demande de renseignements no 2 de la Régie transmise en fin d'après-midi le vendredi 26 octobre 2007.

Les réponses du Transporteur portent ainsi les cotes HQT-14, Documents 1.1 et 1.2. En raison du volume important du contenu de la pièce HQT-14, Document 1.2, le Transporteur ne déposera que la version électronique de ladite pièce. Par contre, la version papier de la pièce HQT-14, Document 1.1 sera envoyée aussitôt que possible au greffe de la Régie.

Par ailleurs, le Transporteur dépose également par la présente certaines corrections mineures à des pièces transmises antérieurement. Ces corrections ne modifient d'aucune façon le fond de sa preuve et ne visent qu'à concilier les informations des différentes pièces déposées afin d'en faciliter l'utilisation et la compréhension ou corriger des erreurs cléricales. Il s'agit des pièces suivantes :

- HQT-1, Document 1, page 10, lignes 15 à 21
- HQT-13, Document 5, feuille originale 76, ligne 19 et feuille originale 126, ligne 4
- HQT-13, Document 5.1, feuille originale 116, ligne 25
- HQT-14, Document 1, page 7, ligne 1 (tableau)
- HQT-14, Document 6, page 9, ligne 27 (tableau)

Les pages révisées des documents précités sont déposées à la Régie en version papier en huit (8) exemplaires. De plus, le Transporteur dépose une version électronique intégrale des pièces révisées.

Enfin, le Transporteur dépose la pièce HQT-11, Document 1.1.1 révisée qui contient une deuxième convention de service de transport signée depuis le dépôt initial de sa preuve.

Une liste des pièces, révisée en date d'aujourd'hui, accompagne ces documents.

Aussi, copie de la présente lettre et des pièces jointes est envoyée ce jour, par courriel seulement, aux intervenants.

Afin de faciliter la consultation de sa preuve, le Transporteur demande à la Régie de bien vouloir publier les pièces révisées précitées sur son site Internet en remplacement de celles qui y sont publiées présentement.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, mes salutations les plus distinguées.



Carolina Rinfret
CR/oc

Pièces jointes